



Critère d'obtention du visa long séjour pour conjoint de français

Par **jessily**, le **18/08/2009** à **21:40**

Bonjour,

Mon mari et moi même sommes handicapés, après avoir fait les démarches pour que le mariage soit reconnu au Maroc et en France, mon mari vient à ce jour de déposer le dossier de demande de visa long séjour auprès du consulat de Casablanca. Je suis salariée et en longue maladie depuis juillet 2008 ne percevant depuis février plus que le RSA et les allocations familiales et la pension alimentaire pour 2 enfants, arrêt de travail, à cause d'une maladie orpheline et multiples opérations des jambes, le consulat étant au courant depuis le début des démarches sur notre situation, n'ayant posé aucun problème. Aujourd'hui en déposant le dossier, il y eu une remarque de l'agent consulaire concernant mes ressources en France et ma capacité à prendre en charge mon mari, aussi je ne pensais pas que ma situation actuelle poserait peut-être des problèmes, même si je suis en maladie, je suis embauchée, j'ai un logement plus que convenable mais apparemment cela ne suffirait pas, donc je pense que seule les personnes résident en France et voulant juste être réunies doivent être aisés car je ne pense pas que nous soyons le seul couple enfin une exception de couple handicapé certainement, le fait que nous ayons un handicap tous les deux, mon mari est diplômé ingénieur en informatique, sans emploi actuellement et à un spina bifida, j'espère seulement que notre handicap ne sera pas la goutte qui fera déborder le vase. Ma question est la suivante, pensez-vous que les ressources pourrai avoir une incidence sur l'obtention du visa? MERCI D'AVANCE POUR VOS REPONSES
CORDIALEMENT MME FADILINE

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **22:01**

Bonjour,

les seuls motifs de refus de visa conjoint de français sont: fraude, annulation du mariage et menace à l'ordre public.

En aucun cas les ressources ne sont prises en compte et cet employé n'avait certainement pas à vous faire cette remarques désobligeante!

N'ayez crainte.